

## *Le Canada, promoteur du français à l'ONU*

*Mandaté par les délégations des pays francophones à l'ONU, l'ambassadeur du Canada, M. Yvon Beaulne, faisait, le 19 novembre 1969, à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'intervention suivante sur les langues de travail du Secrétariat de l'ONU :*

Quand la question des langues a fait l'objet d'un examen l'an dernier la Commission se souviendra que le délégué du Canada a déclaré entre autres ce qui suit: reconnaître en principe des langues officielles, c'est en acceptant l'utilisation pratique et les conséquences que cela entraîne. C'est-à-dire que tout en conservant une attitude pragmatique face aux problèmes à résoudre, il faut accepter de payer le coût qui y est attaché et s'ingénier à trouver des mécanismes pouvant préserver l'efficacité administrative de l'organisme à administrer. Les pays bilingues ou multilingues y parviennent non sans difficulté il est vrai, mais finalement ils considèrent cela comme un enrichissement. L'ONU pour sa part doit sûrement pouvoir y parvenir également.

C'est en raison de l'importance que le Canada attache à ce principe que la délégation du Canada a participé activement à la formulation de la résolution 2480B de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle rappelle que le but premier de cette résolution était d'établir un emploi plus équitable du français et des autres langues de travail au sein du Secrétariat. A cette fin il a été décidé d'intensifier le programme de formation linguistique. Pour notre part, monsieur le Président, nous estimons que ce programme est l'outil le plus efficace dont dispose le Secrétariat général pour donner suite à la résolution 2480B.

Les délégations des pays francophones ont chargé la délégation du Canada d'exprimer l'espoir que de nouveaux progrès seront réalisés en vue d'assurer un emploi plus équitable du français aux Nations Unies. Nous comprenons les difficultés qu'il faut surmonter au plan du recrutement et de la formation du personnel et nous nous réjouissons de la bonne volonté manifestée par le Secrétariat en vue de corriger le déséquilibre que nous avons eu à déplorer. Nous sommes néanmoins persuadés, monsieur le Président, de la nécessité de travailler énergiquement à réaliser cet objectif le plus tôt possible.

Nous nous sommes intéressés de façon soutenue, au cours des douze derniers mois, aux mesures que le Secrétariat général a prises en vue d'améliorer le programme de formation. Nous continuerons d'en suivre la mise en œuvre. La mise en œuvre de la résolution 2480B nous apparaît d'un grand intérêt, de ce fait à nos yeux cette question revêt une grande priorité. A cet égard nous aimerions connaître les idées du Secrétariat général sur la suffisance des moyens pour ce qui est du personnel comme de l'équipement dont il dispose pour le programme de formation.